

Convention d'intervention Savoir Rouler à Vélo

1. Socle commun du savoir rouler et progression pédagogique

Le Comité interministériel à la sécurité routière, présidé par le Premier ministre, a adopté, le 9 janvier 2018, une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », le « Savoir Rouler à Vélo ».

Le « Savoir Rouler à Vélo » est également un axe majeur du plan Vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018.

La mesure consiste à favoriser le développement du « Savoir Rouler à Vélo » relatif à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. À l'horizon 2022 (échéance fixée par le Premier ministre dans le Plan vélo et mobilités actives), la généralisation du programme devrait permettre aux jeunes entrant au



collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

BLOC 1

SAVOIR PÉDALER

Maîtriser les fondamentaux du vélo (2 à 5h en fonction du niveau observé des enfants)

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Ce premier temps d'apprentissage permet à l'intervenant d'aborder les fondamentaux techniques de l'activité vélo en milieu fermé.

Compétences à observer :

- Être capable de mettre son casque et de le régler ;
- Être capable de nommer les éléments simples d'un vélo (A minima : cadre, potence, guidon, roues, fourche, dérailleurs, freins, pédales, selle) ;
- Être capable d'identifier les éléments de sécurité du vélo (éclairage, freins, catadioptres, sonnette) ;
- Être capable de vérifier le bon fonctionnement de certains éléments du vélo à savoir : les freins, le serrage de la potence, le serrage et le réglage de la hauteur de selle, la pression des pneus, le serrage des roues ;
- Être capable de maîtriser les fondamentaux de l'activité et notamment :
 - Monter et descendre de son vélo à l'arrêt ;
 - Démarrer un pied au sol ;
 - Conduire son vélo en ligne droite ;
 - Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple ;
 - Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée ;
 - Rouler en enlevant un appui (une main ou un pied) ;
 - Rouler dans un couloir étroit (30 cm sur 10m) en position « cavalier » ;
 - Prendre des informations en roulant ;
 - Être capable d'effectuer un virage à 90° ;
 - Franchir un petit obstacle ;
 - Changer ses vitesses.



BLOC 2

SAVOIR CIRCULER

Découvrir la mobilité en milieu sécurisé (3h)

Ce deuxième temps d'apprentissage a pour objectif de transmettre les compétences liées à la sécurité routière en milieu fermé.

Il s'agit de connaître les règles de la mobilité à vélo, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

Compétences à observer :

- Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos ;
- Être capable de circuler en respectant le code de la route et reconnaître les principaux panneaux de signalisation ;
- Être capable de rouler en tenant compte des autres cyclistes et des piétons ;
- Être capable de communiquer avec les autres cyclistes et les piétons (faire connaître sa direction, identifier les changements de direction des autres cyclistes, remercier).

Moyen pour observer les compétences :

Tout moyen d'observation, ou à l'occasion d'un parcours individuel (type parcours sécurité routière) en milieu fermé.



BLOC 3

SAVOIR ROULER À VÉLO

Se déplacer en situation réelle

(2h à 5h en fonction du temps passé sur le bloc 1)

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Compétences à observer :

- Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos ;
- Être capable de circuler en respectant le code de la route ;
- Être capable de circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route (piétons, cyclistes, automobilistes, motards, transports en commun...);
- Être capable de rouler à droite sur la voie publique ;
- Être capable de rouler en groupe ;
- Être capable de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections.

Moyen pour observer les compétences :

À l'occasion d'une sortie de groupe sur la voie publique avec accompagnement ou à l'occasion d'un parcours individuel sur un itinéraire, dans la rue, préparé et reconnu en amont, visible et noté par les encadrants sur chaque section.



2. Organisation

a. Rôles de l'Enseignant et de l'Éducateur Sportif

L'enseignant et l'éducateur sportif ont des rôles complémentaires.

Rôle de l'Enseignant	Rôle de l'Éducateur Sportif
<i>Avant le module</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Participer à la réunion de présentation et d'organisation de l'activité Contacter l'Éducateur Sportif Préparer ses élèves à l'activité (présentation, équipement, organisation...) Prévoir les parents accompagnateurs si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la réunion de présentation et d'organisation de l'activité Contacter l'Enseignant Présentation en classe de l'activité Saisir sur le site internet du gouvernement, les noms des élèves des classes qui passeront le SRAV
<i>Pendant le module</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Co-enseigner et participer activement à la séance Prendre en charge un atelier ou un groupe d'élèves Mise à jour des livrets pédagogiques Garantir la sécurité de élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Co-enseigner, par des séances préparées. Gérer la mise en place et l'organisation matérielle de la séance Apporter ses compétences techniques Garantir la sécurité de élèves
<i>Après le module</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour la liste des compétences acquises par les élèves de la classe Délivrance des attestations et livrets pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Validation des attestations SRAV

b. Organisation matérielle

L'éducateur sportif fournit le matériel pédagogique nécessaire aux séances (plots, bandes, ballons de motricité, piquets, planches et bascules, panneaux de signalisation routière, chasubles pour les enfants et chasubles de couleur différente pour les adultes...).

L'éducateur sportif fournit un livret pédagogique « Savoir Rouler à Vélo » par élève ainsi qu'une plaque de cadre « Savoir Rouler à Vélo » par élève disposant d'un vélo.

Les élèves disposant d'un vélo viennent avec leur propre vélo et leur propre casque. D'une part cela permet de vérifier que le vélo que l'enfant utilisera au quotidien ne présente pas de risque pour sa sécurité, d'autre part cela permet à l'enfant de prendre en main et de s'habituer à son propre vélo. L'éducateur sportif pourra procéder à quelques petites réparations mécaniques (bouchons de cintre manquants, réglage simple des freins ou du dérailleur). Toutefois si le vélo de l'élève nécessite des réparations trop importantes ou ne permet pas d'évoluer en sécurité, l'éducateur sportif prêtera un vélo.

L'éducateur sportif prêtera des vélos et casques aux normes aux enfants n'en disposant pas.

7 jours avant l'intervention, l'enseignant transmettra à l'éducateur sportif la liste des élèves avec trombinoscope si disponible et une estimation du nombre d'enfants de disposant pas de vélo avec leur taille approximative.



c. Lieu de pratique

Les blocs 1 et 2 se déroulent en milieu fermé. Idéalement ce milieu proposera des espaces variés par leur substrat (goudron, gravier, pelouse,...) et par leur déclivité pour permettre un apprentissage performant. En tout état de cause l'éducateur sportif s'adaptera au terrain disponible.

Le bloc 3 se déroule en milieu ouvert. 10 jours avant la sortie l'éducateur sportif fera parvenir un projet de parcours à l'enseignant. Ce projet de parcours prévoit au moins une variante permettant de raccourcir la sortie en cas de nécessité. Une pause peut être prévue en milieu de sortie. Prévoir tenue adaptée, gourdes et gouters.

3. Organisation des séances

Pour chaque classe, le programme prévisionnel est le suivant :

- 2 séances d'une demi-journée (2,5h à 3h de pratique par demi-journée) consacrées au bloc 1 (savoir pédaler, maîtriser les fondamentaux du vélo, milieu fermé).
- 1 séance d'une demi-journée consacrée au bloc 2 (savoir circuler, découvrir la mobilité, milieu fermé).
- 1 séance d'une demi-journée consacrée au bloc 3 (savoir rouler à vélo, se déplacer en situation réelle, milieu ouvert).

Le programme complet est donc réparti sur 4 demi-journées, à adapter aux objectifs pédagogiques et contraintes organisationnelles de chaque classe. Ces demi-journées sont à planifier sur un trimestre.

En cas d'incapacité de pratique pour raison météorologique, une des séances peut être réalisée en classe. Au-delà d'une séance faite en classe, en cas de nouvelle difficulté météorologique, les séances suivantes devront être reportées.

4. Budget

La demi-journée est facturée 280€ TTC, la journée complète 390€ TTC. Ce tarif inclut la prestation et le matériel (vélos, casques, matériel pédagogique, etc. comme décrit au chapitre 2).

La participation aux frais de déplacement est de 0,60€ par km au-delà de 40km parcourus au départ de Saint Saturnin (63) (aller+retour).

